



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTCET

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la salle communale.

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET – PERRAUD – PASQUET;
MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET – MAITRE -
PACCOUD;

Excusés :

Mmes LEBLANC-PAGE (pouvoir M MOISSON) – DAMIDAUX (pouvoir Mme
BOUCHET) – GIORIA Florine (pouvoir Mme BARRE-LOPES)

Date de la convocation

28 aout 2025

Secrétaire de séance : Julien MAITRE

ORDRE DU JOUR
• Validation du compte-rendu de la séance précédente ; • Délibérations : ✓ Attribution des marchés de prestations intellectuelles dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente ✓ Convention avec la commune de Vandains ✓ Nomination et mode de rémunération recensement population 2026 ✓ Annulation du budget primitif du lotissement 2 et affectation du résultat ✓ DM N°1 budget principal • Questions diverses (dont date du repas CAS, journée nettoyage et autres)

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité



DELIBERATION N° 2025026

Attribution des marchés de prestations intellectuelles dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que des procédures de consultation des prestataires ont été lancées.

DETECTION DE RESEAUX

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail, le 22/04/2025, aux entreprises suivantes :

- IRE 01
- DETECT RESEAUX
- ETUDE GEO DETECTION
- AJMX

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 15/05/2025 à 12 h 00. Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : blandine.marmeth@agence01.fr et mairie@montcet.fr ET marches@agence01.fr. Les 4 prestataires ont déposé un pli

ETUDE DE SOLS

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail, le 22/04/2025, aux entreprises suivantes :

- EG SOL
- ALPHA SOL
- M2B CONSULTANTS

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 15/05/2025 à 12 h 00. Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : blandine.marmeth@agence01.fr et mairie@montcet.fr ET marches@agence01.fr. EG SOL ET ALPHA SOL ont déposé un pli

LEVE TOPOGRAPHIQUE

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail, le 22/04/2025, aux entreprises suivantes :

- BERTHET LIOGIER CAULFUTY
- CHANEL GRAND SCP
- DVL TOPO

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 15/05/2025 à 12 h 00. Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement



aux adresses suivantes : blandine.marmeth@agence01.fr et mairie@montcet.fr ET marches@agence01.fr. Les 3 prestataires ont déposé un pli

Au vu des rapports d'analyses des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,
Vu les rapports d'analyses des offres,

Décide d'attribuer le marché DETECTION DE RESEAUX à IRE01 pour un montant de 1400.00 € HT.

Décide d'attribuer le marché ETUDES DE SOLS à ALPHA SOL pour un montant de 2130.00 € HT.

Décide d'attribuer le marché LEVE TOPOGRAPHIQUE à DVL TOPO pour un montant de 1 015.00 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leurs exécutions

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2025 en dépenses 203.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

DELIBERATION N° 2025027

Convention d'utilisation du tracteur et broyeur MONTCET/VANDEINS

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de mutualiser les ressources, les communes de Montcét et Vandains ont acquis en 2025 un broyeur d'accotement. Le tracteur permettant l'utilisation de ce broyeur appartient à la commune de Vandains et sera mis à disposition de la commune de Montcét aux fins d'utilisation du broyeur.

Monsieur le Maire propose la convention ci-jointe ayant pour objet l'organisation et la gestion de la mise à disposition du tracteur auprès de la commune de Montcét et la gestion du broyeur selon les conditions financières ci-après :



- Facturation 13€ de l'heure pour l'utilisation du tracteur par la commune de Montcet selon un registre tenu par les parties retraçant les heures d'utilisation de chacune des 2 communes
- Répartition des frais d'entretien du broyeur à hauteur de 50% pour chacune des communes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention précitée et ses conditions financières
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

DELIBERATION N° 2025025

Nomination et Rémunération dans le cadre du Recensement population 2026

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

CONSIDERANT la nécessité de nommer 2 agents recenseurs 1 agent coordinateur et afin de réaliser les opérations du recensement en janvier et février 2026,

CONSIDERANT la nécessité de délibérer sur le mode et le montant de la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

DECIDE la création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront en 2026.

Monsieur Gilles ANTHONIOZ et Madame Monique DURAND, seront recrutés en qualité d'agent contractuel de droit public et seront rémunérés comme suit :

1.30 euros brut par feuille de logement remplie

1.85 euros brut par bulletin individuel rempli



Les agents recenseurs recevront en complément, 50.00 € (brut) pour chaque séance de formation et les frais de carburant.

DECIDE que la rémunération du coordonnateur communal, Gwenola URVOY, désignée par arrêté du Maire pourra être sous la forme d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement et/ou d'heures complémentaires et supplémentaires,

PRECISE que la rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

PRECISE que les crédits budgétaires seront prévus lors de l'établissement du budget principal communal de l'année 2026

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

DELIBERATION N° 2025028

ANNULATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU LOTISSEMENT 2 ET DE SON AFFECTATION DU RESULTAT

VU la délibération n°2024034 décidant la clôture du budget annexe relatif au lotissement 2 ;

VU la délibération n°2025015 décidant le vote du budget primitif 2025 relative au lotissement 2 ;

VU la délibération n°2025014 décidant de l'affectation du résultat relative au lotissement 2 ;

CONSIDERANT la situation comptable de ce budget annexe et la décision de voter un budget primitif pour l'année 2025

CONSIDERANT qu'il n'est pas utile de garder ce budget primitif 2025

Il convient donc d'acter l'annulation du budget primitif 2025 du lotissement 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler le budget primitif 2025 du lotissement 2
- **DECIDE** d'annuler l'affectation du résultat de ce dit budget pour le reporter au budget principal

Les deux délibérations seront communiquées au SGC de Bourg-en-Bresse pour dissolution effective du budget lotissement et reprise du résultat au budget principal.

Nombre de membres



Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

DELIBERATION N° 2025029

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT la dissolution du budget du lotissement 2 au 31 décembre 2024 et l'affectation du résultat vers le budget principal, il convient de prendre la décision modificative suivante, sur le budget principal 2025 :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D Chapitre 65				
D 65888		1000 €		
D Chapitre 11				
D 622		14 738.43 €		
TOTAL				
TOTAL FONCTIONNEMENT D		+ 15 738.43 €		
R Chapitre 002				
R 002				15 738.43 €
TOTAL FONCTIONNEMENT R				+ 15 738.43 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1
- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

Les conseillers font part de leur souhait d'avoir des dossiers papiers pour préparer les prochains conseils. Le secrétariat de mairie prend note et préparera, pour ceux qui le souhaitent et le demandent, en plus de l'envoi numérique réglementaire, des dossiers papiers.



Salle Polyvalente

Mme Gisèle PERRAUD fait remarquer à Monsieur le Maire qu'elle n'a pas été informée des prestations en lien avec l'Agence 01 (les réseaux, la topographie, études de sol...) et demande une communication plus formelle à chaque démarche. A cet effet, Monsieur le Maire et Mme Pascale BOUCHET décident de former une commission liée au projet de la salle polyvalente. Les membres sont : Jacques MEURENAND, Gisèle PERRAUD, Franck MOISSON, Pascale BOUCHET, Bernard DURAND et Franck TARPIN. La commission se réunira pour organiser la visite de la salle de Val Revermont (construction en phase finale) également un projet Agence01 et qui présente beaucoup de similitudes avec le projet de Montcet. L'Agence 01 prépare un premier projet complet pour octobre. Monsieur le Maire rappelle que compte tenu des différentes démarches, les travaux ne pourront commencer qu'au premier trimestre 2027. Mme BOUCHET précise que le projet intégrera un parking fermé et sécurisé, uniquement accessible au moment des locations. Un échange a eu lieu avec M LEMONON, conseiller aux décideurs locaux au Service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse, qui est favorable au projet, compte tenu des finances saines de la commune. Le remboursement du prêt pourra être réalisé entre 25 et 35 ans.

Calendrier

Réunion SIVOSS : lundi 15 septembre à Vandeins

Commission jeunesse : mardi 16 septembre

Commission de contrôle des listes électorales : mardi 30 septembre à 11h30

Pose de la 1^{ère} pierre à la MARPA de Montracol : samedi 4 octobre

Petit Déjeuner communal : dimanche 5 octobre

Vente de brioches pour l'ADAPEI : dimanche 12 octobre

Repas du CAS : jeudi 13 novembre

Journée nettoyage à fixer au printemps (avril 2026)

Elections municipales

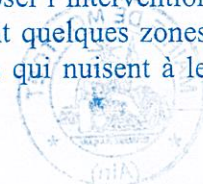
Mme Pascale BOUCHET annonce au Conseil les dates des prochaines élections municipales (15 et 22 mars 2026). Elle rappelle également que le droit de réserve est applicable depuis le 1^{er} septembre 2025.

Ecole, garderie, cantine

Le Maire fait part au Conseil de difficultés relationnelles au sein du personnel mais souligne que l'équipe enseignante est très motivée et dynamique. La fresque décorative sur le mur (offerte par un ancien enseignant) est presque terminée.

Travaux divers, voirie

Mme Marie-Anne BARRE-LOPES demande où en sont les travaux de réfection prévus en salle communale. C'est toujours en cours de réflexion. L'installation des volets en mairie, initialement prévue ce 10/09, n'a pas eu lieu. L'éclairage public route de Montracol est à nouveau fonctionnel. Le trou côté Bénitier a été rebouché par l'agent technique. M Lionel PACCOUD fait remonter que les fossés sont à faire à Suraz et au Chemin du Turchet. La situation est assez urgente. Mme Pascale BOUCHET souhaite pouvoir budgétiser au plus vite les interventions. M Franck MOISON va contacter des prestataires et proposer l'intervention à des contractuels. L'herbe du pumptrack est en pousse, il y aura cependant quelques zones à reprendre. Les conseillers font état de coupures de courant intempestives qui nuisent à leur quotidien et à la durabilité des appareils électriques.



Cimetière

Plusieurs courriers ont été envoyés suite à l'arrivée à échéance de plusieurs concessions. M Jacques MEURENAND fait part de la réception d'un courrier qui ne le concerne pas. Mme Pascale BOUCHET explique que les registres ne sont pas toujours à jour et que lorsque le titulaire de l'acte de concession décède, il n'y a plus de contact enregistré. Il faut donc essayer de contacter la famille. Le cimetière n'est pas considéré comme un point urgent, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a de la place. La prochaine reprise de tombes pourrait cependant avoir lieu en 2027/2028. Mme Gisèle PERRAUD demande à nouveau qu'on puisse installer un robinet et un tuyau pour l'eau en bas du cimetière. Un devis va être réalisé.

Bulletin municipal

M Franck MOISSON souhaite un rappel sur le tri, la gestion des déchets. M Stéphane NAULET demande également quelques informations sur le recensement et les prochaines élections. Les dates clés seront transmises par le secrétariat.

Le ralentisseur route de Buellas

Mme Pascale BOUCHET rappelle que la commune a été plusieurs fois citée dans la presse mais que le ralentisseur est aux normes, que le contrôle a été effectué par le département après sa création et que la vitesse des cyclistes est mise en cause. Plusieurs témoignages des conseillers vont en ce sens. Monsieur le Maire rappelle que le retrait du ralentisseur coûterait 4000€ à la commune. Mme Dominique DAMIDAUX insiste sur l'aspect dangereux du ralentisseur, en courbe et en descente et demande s'il faudrait un mort sur la commune pour que le Conseil réagisse. Elle est soutenue par M Julien MAITRE qui donne son avis de cycliste en expliquant que l'emplacement est dangereux mais reconnaît la vitesse parfois excessive des usagers ainsi que le manque de protection. Il semble qu'un reportage est sur le point d'être diffusé sur le sujet.

Marché Artisanal

M Stéphane NAULET fait remonter les bons retours sur le marché organisé par le Club de l'Irancel. Il a été très apprécié par les habitants. Beaucoup de monde a fait le déplacement et la partie restauration/buvette a fait le plein. Un article de presse a été publié sur le sujet.

Finances

Mme Pascale BOUCHET signale que l'arrivée de Mme LAGRANGE aux affaires comptables de la commune a permis de récupérer de l'argent dans les redevances d'occupation (arriéré de 5 ans) et que les erreurs réalisées dans le passé sur certains dossiers sont maintenant réparées. Le Conseil est unanime pour remercier l'investissement des nouvelles secrétaires.

Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 23 octobre 2025 à 18h30**
La séance est levée à 20h45.

Le Maire
Franck TARPIN



Le Secrétaire de séance
Julien MAITRE